Nations Unies A/HRC/24/L.40

Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-quatrième session
Point 5 de l'ordre du jour
Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Afrique du Sud*, Algérie*, Bélarus*, Chine*, Cuba*, Égypte*, Éthiopie, Fédération de Russie*, Inde, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/24/L.17

24/…
Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Après le deuxième alinéa du préambule, insérer le nouvel alinéa suivant:

Réaffirmant que la promotion et la protection des droits de l'homme devraient reposer sur les principes de la coopération et du dialogue authentique et viser à renforcer la capacité des États Membres de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme, dans l'intérêt de tous les êtres humains,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

Merci de recycler